

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RABASTENS  
SEANCE DU 21 MARS 2024**

	Nombre de membres	Vote
<u>Date de convocation</u> 15/03/2024	Afférents au conseil municipal : 29 En exercice : 29 Présents : 28	Compte de gestion Pour : 28 Contre : 0
<u>Date d'affichage</u> 15/03/2024	Représentés : 4 Excusés/absents : 1 Qui ont pris part à la délibération : 28 (cpte de gestion) Qui ont pris part à la délibération : 27 (cpte administratif)	Abstention : 0 Compte administratif Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du conseil municipal à Rabastens, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERAUD Maire.

**Présents :** GERAUD Nicolas, BOURDET Françoise, GARRIGUES Serge, DE CARRIERE Alain, MALRIC Marie-Hélène, MOUISSET Jean-Claude, PAYA DELMON Ludivine, LAROCHE Christian, MALBEC Manuel, PELISSIER Laurent, ROSSIGNOL Pauline, LEWEZYK JANSSEN Anaïs, BOUSLAMA-LEGRAND Leïla, SOYEZ Evelyne, COLOMB Kévin, RUFFIO Jean-Paul, BRAS Dominique, BREST Alain, BOZZO Paul, BARNES Ann, RUSZCZYNSKI Stéphane, FUNK Pierre, DE GUERDAVID Anne, MADESCLAIR Sandrine  
**Représentés :** BEMER Aurore par COLOMB Kévin, GUENOT Patrick par BREST Alain, ROBERT Marie-Pierre par FUNK Pierre, CADENE Isabelle par DE GUERDAVID Anne  
**Excusé :** LECLAIR Jean-Guy  
**Secrétaire de séance :** Christian Laroche

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL**

**Délibération n°2024-03-3**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

De façon synthétique, il s'établit comme suit :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRIBUTION DE L'EXERCICE DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-971 020,73		-587 489,83		-1 558 510,56
Fonctionnement	3 027 526,82	1 512 396,95	940 256,88		2 455 386,75
<b>TOTAL I</b>	<b>2 056 506,09</b>	<b>1 512 396,95</b>	<b>352 767,05</b>		<b>896 876,19</b>

Il est ensuite demandé au Conseil Municipal d'examiner le compte administratif établi par l'ordonnateur et retraçant les opérations de l'exercice 2023 en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement qui ont été examinés par la commission des finances du 13/03/2024.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2023 du budget principal tel-annexé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité** approuve le compte de gestion 2023 du budget principal.

Le compte administratif reprend toutes les opérations budgétaires réalisées de janvier à décembre 2023 conformément au compte de gestion 2023.

De façon synthétique, il s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2022 (comptes 001 et 002)	RÉSULTAT DE CLOTURE 2023
FONCTIONNEMENT	3 492 859,51	4 433 116,39	1 515 129,87	2 455 386,75
INVESTISSEMENT	2 703 715,09	2 116 225,26	- 971 020,73	- 1 558 510,56

Le résultat des restes à réaliser 2023 : 193 647.26 €

Monsieur le Maire quitte l'assemblée pour permettre au conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif 2023.

Monsieur Serge GARRIGUES est désigné Président de séance par l'assemblée.

Il est ainsi demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2023 du budget principal tel que présenté et annexé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité** approuve le compte administratif 2023 du budget principal.

Le secrétaire de séance  
Christian Laroche




Fait en séance, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme.  
Le Maire, Nicolas GERAUD

